



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du
16/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 mai, le Bureau Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Délibération
n° B 2024-05-01

Etaients présents : Voir liste jointe.

Objet : Contrat SPANC – application des pénalités 2022 et 2023

Monsieur le Président rappelle aux délégués que, le syndicat a déjà alerté, il y a quelques mois les délégués du SBL, sur les difficultés que nous rencontrons sur l'exécution du contrat ANC par notre exploitant SEMERAP.

Date de convocation :
02/05/2024

Les objectifs fixés dans le contrat ne sont pas atteints depuis plusieurs années. Le Syndicat a déjà donné par deux fois des ultimatums à la SPL SEMERAP avec des objectifs de résultat à atteindre. A ce jour, ces objectifs ne sont pas remplis.

Nombre de membres
en exercice : 15
Nombre de membres
présents : 10
Nombre de suffrages
exprimés : 8

En attendant le CARE 2023, les pénalités de l'année 2023 s'élèvent à **115 460 €**. Pour mémoire, les pénalités de l'année 2022 sont de **116 480 €**.

VOTE :
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 1

Concernant la poursuite du contrat avec l'exploitant, Monsieur le Président explique qu'il souhaite rencontrer le Président du SIA Morge et Chambaron, qui se trouve dans les mêmes difficultés que nous, pour envisager une solution en commun, qui pourrait être la gestion de cette compétence en régie.

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

Monsieur le Président souhaite avoir l'avis des membres du Bureau sur les suites à donner à ce contrat, et sur l'application ou non des pénalités découlant du contrat.

DELIBERATION

Deux élus ne prennent pas part au vote.

Nombre de présents : 10 – Nombre de suffrages exprimés : 8

Le Bureau Syndical, les explications du Président entendues, **avec 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION** :

- Demande à ce que soient appliquées les pénalités 2022 et 2023, et que soient adressés à Semerap les titres de recette correspondants,
- Demande au Président d'organiser une rencontre avec le Président du SIA Morge et Chambaron afin de discuter des possibilités de gestion de ce service à l'avenir.

FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,
René LEMERLE

